



TENIR LE CAP
DE LA DÉCARBONATION,
■ **PROTÉGER LA POPULATION**

VERSION
GRAND PUBLIC

Résumé du rapport annuel
du Haut conseil pour le climat

Septembre 2024
www.hautconseilclimat.fr

2014-2023, LA DÉCENNIE LA PLUS CHAUDE MESURÉE



Alors que le climat continue de se réchauffer 2 fois plus vite sur le continent européen que sur le reste du monde, **il faut accélérer la baisse des émissions en France pour atteindre la neutralité carbone en 2050.**

Au cours des 10 dernières années, les principaux risques climatiques à fort impact directement attribuables au changement climatique dû aux activités humaines ont tous été observés en métropole comme dans les outremer, y compris ceux liés aux :

extrêmes chauds (canicules, sécheresses des sols, feux de végétation)

et aux **différents types d'inondations** (pluies extrêmes, débordements de cours d'eau, submersions littorales).



Les 10 dernières années (2014 à 2023) constituent la décennie la plus chaude mesurée dans le monde et en France métropolitaine sur plus de 120 ans.

2023 : année la plus chaude observée au niveau mondial, $+1,43 (\pm 0,12 \text{ } ^\circ\text{C})$ par rapport à 1850-1900 ; 2^e année la plus chaude enregistrée en France, après 2022.

+1,43°C

2023

Les impacts se multiplient, s'intensifient et se cumulent en France, comme en Europe et dans le monde, et leurs conséquences pour la société s'aggravent. Les capacités de réponse ont été localement saturées en ce qui concerne la ressource en eau, la lutte contre les feux de végétation et l'assurabilité des biens.

BESOINS D'ADAPTATION POUR PROTÉGER LA POPULATION

Les besoins d'adaptation s'accroissent avec les niveaux de réchauffement et seront d'autant plus importants et coûteux qu'ils seront traités tardivement.

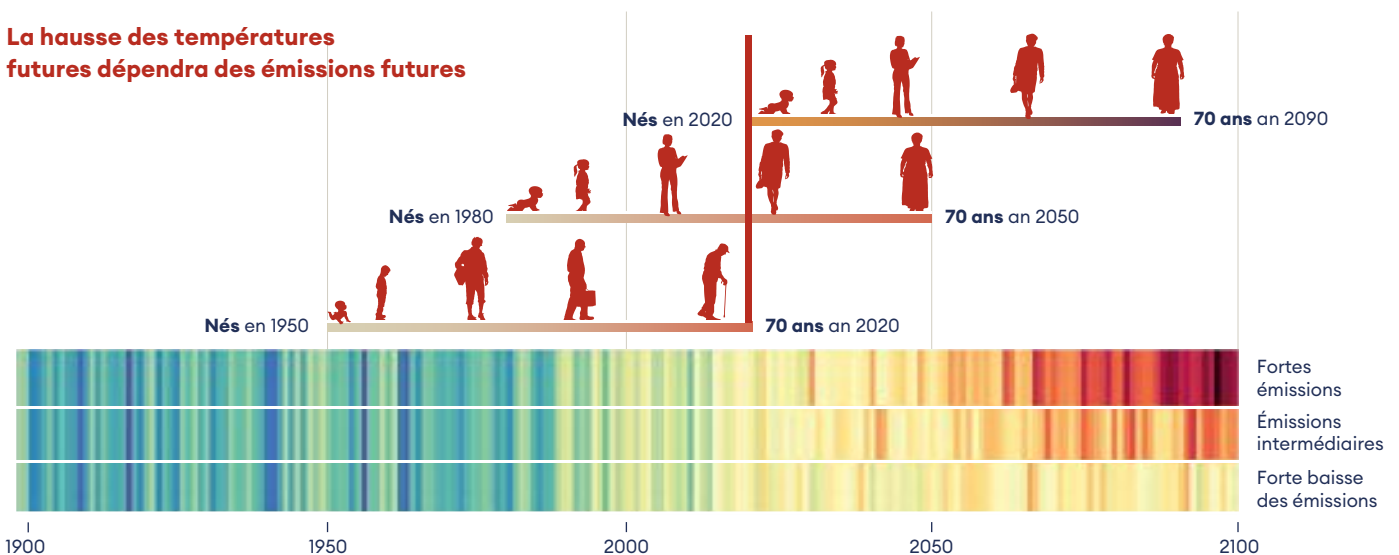
Les options d'adaptation disponibles se réduisent à mesure que le climat se réchauffe et présentent un ensemble de limites, par exemple, pour lutter contre les incendies, maintenir l'accès à l'assurance, préserver les ressources en eau.



Les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les travailleurs en extérieur et d'autres parties de la population sont particulièrement exposés aux risques climatiques, avec des impacts disproportionnés et des vulnérabilités spécifiques qui doivent être prises en compte.

Les inégalités d'exposition au changement climatique des ménages, des entreprises, des écosystèmes et des territoires risquent de s'aggraver. Les politiques d'adaptation doivent tenir compte des risques spécifiques d'exposition et des vulnérabilités socio-économiques.

La hausse des températures futures dépendra des émissions futures



Sources : D'après GIEC (2023) et Ribes et al. (2022).

LA FRANCE S'ADAPTE, MAIS LES BESOINS CONTINUENT DE S'ACCROITRE

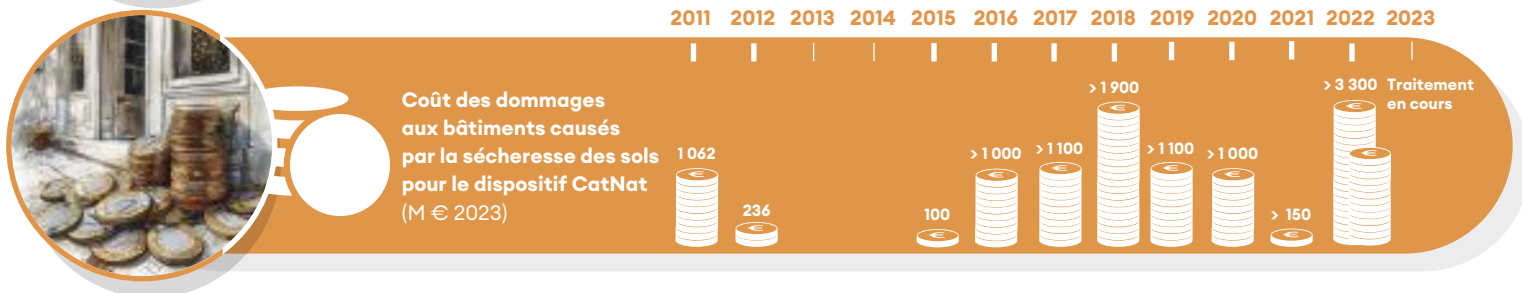
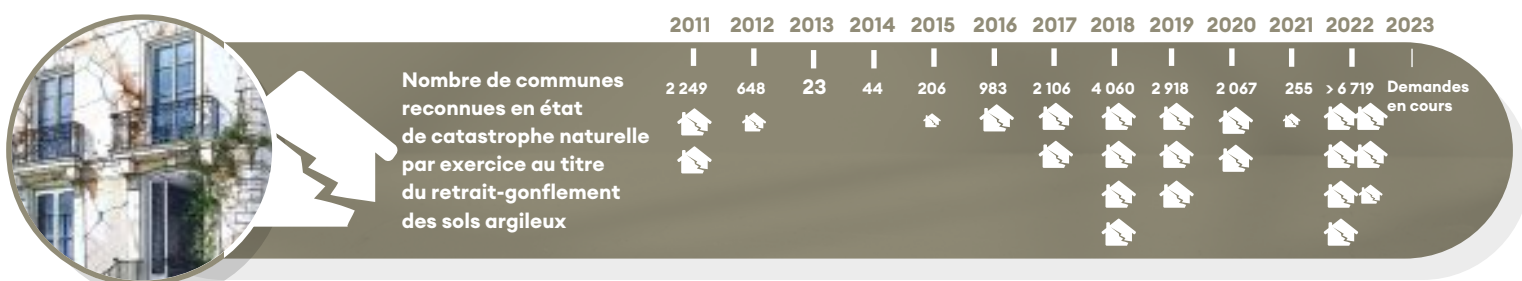
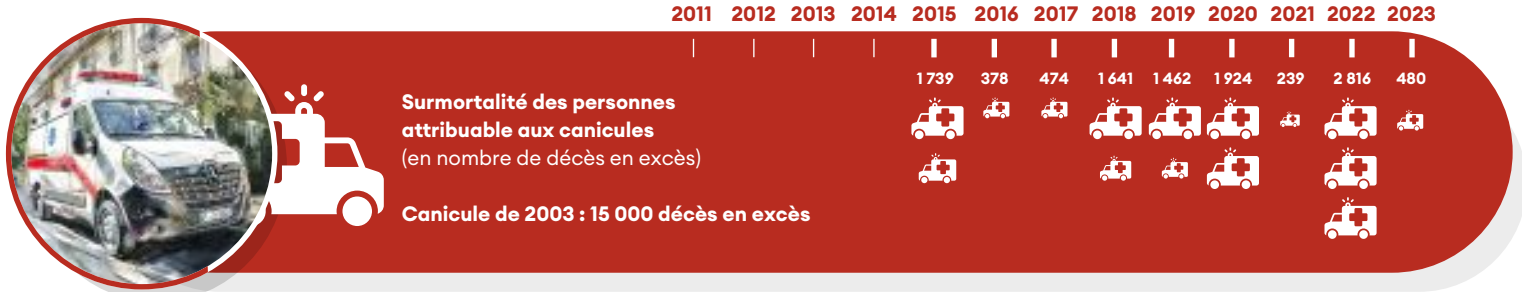
Malgré les efforts faits par les pouvoirs publics pour développer les politiques d'adaptation au changement climatique, les aléas climatiques s'intensifient plus rapidement que les moyens mis en œuvre pour en limiter les impacts.

La trajectoire de référence pour la France anticipe un réchauffement de 4°C d'ici à 2100. Cette trajectoire devrait faciliter la cohérence des actions d'adaptation et l'anticipation des risques. Elle nécessite l'adoption du 3^e Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3).



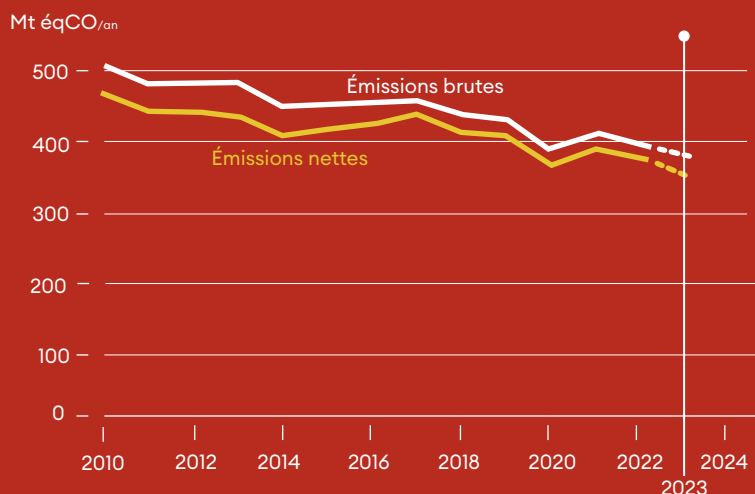
LES CONSÉQUENCES SANITAIRES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES DES CANICULES ET DES SÉCHERESSES

(données : Santé publique France, Caisse centrale de réassurance)



LA BAISSÉ DES ÉMISSIONS BRUTES DE GAZ À EFFET DE SERRE S'EST ACCÉLÉRÉE EN 2023

Les émissions françaises ont diminué dans tous les principaux secteurs émetteurs et la plupart des sous-secteurs, particulièrement en 2023.



-22,8 Mt éqCO₂ entre 2022 et 2023 (-5,8 %)*

soit une baisse plus de deux fois supérieure à la moyenne de 10,9 Mt sur la période 2019-2022

*Données provisoires du Citepa
Source : Citepa (2024) format Secten

Environ un tiers de la baisse de 2023 s'explique par des facteurs conjoncturels.

Les 15,3 Mt éqCO₂ non attribués à des facteurs conjoncturels peuvent s'interpréter comme la part maximale attribuable aux politiques publiques.

L'empreinte carbone de la France, qui correspond à l'ensemble des pressions sur le climat de la demande intérieure française, quelle que soit l'origine géographique des produits consommés, est 1,6 fois plus élevée que les émissions nationales territoriales.



MALGRÉ LA BAISSÉ DES ÉMISSIONS BRUTES, LE BUDGET CARBONE 2019-2023 SERA VRAISEMBLABLEMENT DÉPASSÉ DU FAIT DE L'EFFONDREMENT DU Puits DE CARBONE FORESTIER

La France s'est dotée en 2015 d'une feuille de route pour réduire ses émissions : la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), qui fixe des budgets carbone pour la France, c'est-à-dire des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser sur une période définie.

Le second budget carbone (2019-2023) de la France ne sera vraisemblablement pas respecté du fait de l'effondrement du puits de carbone forestier, fragilisé par le changement climatique, alors que les émissions totales (budget brut) ont diminué au rythme prévu par ce budget. Tenir le cap de la décarbonation suppose d'accélérer la baisse des émissions d'ici à 2030 et de restaurer le puits de carbone des forêts et des sols.

Respect du 2^e budget brut (2 098 Mt éqCO₂) : marge de 100 Mt éqCO₂

Dépassement du 2^e budget net (1 885 Mt éqCO₂) : excès de 15 Mt éqCO₂

Part des secteurs dans les émissions nationales territoriales (%) et volume d'émissions par secteur (Mt éqCO₂/an)

34 %
127 Mt



20 %
74 Mt*



17 %
65 Mt



16 %
58 Mt



9 %
35 Mt



4 %
14 Mt



-4,7 %
-18 Mt



RÉPARTITION PAR SOUS-SECTEURS

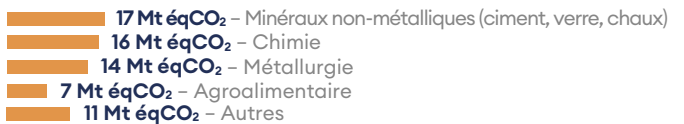
TRANSPORTS



AGRICULTURE (données 2022)



INDUSTRIE



BÂTIMENTS



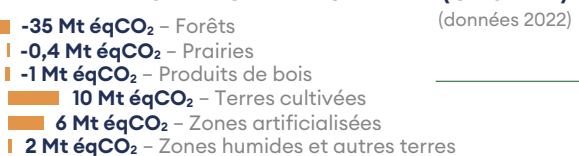
PRODUCTION D'ÉNERGIE



DÉCHETS



BILAN DE CARBONE DES TERRES (UTCATF)



Source : Citepa (2024) Rapport secten

L'OBJECTIF POUR 2030 EST-IL ACCESSIBLE ?

Baisse d'émissions nettes
nécessaire pour atteindre
l'objectif 2030 :
**-16,1 Mt éq CO₂ par an
entre 2024 et 2030**



Baisse annuelle moyenne constatée des émissions nettes de GES sur la période 2019-2023 : -12,5 Mt éqCO₂/an.

Pour atteindre l'objectif 2030 de réduire d'au moins 55 % ses émissions nettes en 2030, celles-ci doivent baisser d'au moins 16,1 Mt éqCO₂ en moyenne chaque année entre 2024 et 2030 (tenant compte du puits de carbone).

Les émissions nettes doivent donc baisser 1,3 fois plus vite entre 2024 et 2030 que la baisse annuelle moyenne des émissions constatée entre 2019 et 2023.

L'objectif 2030 est accessible, sous plusieurs conditions :

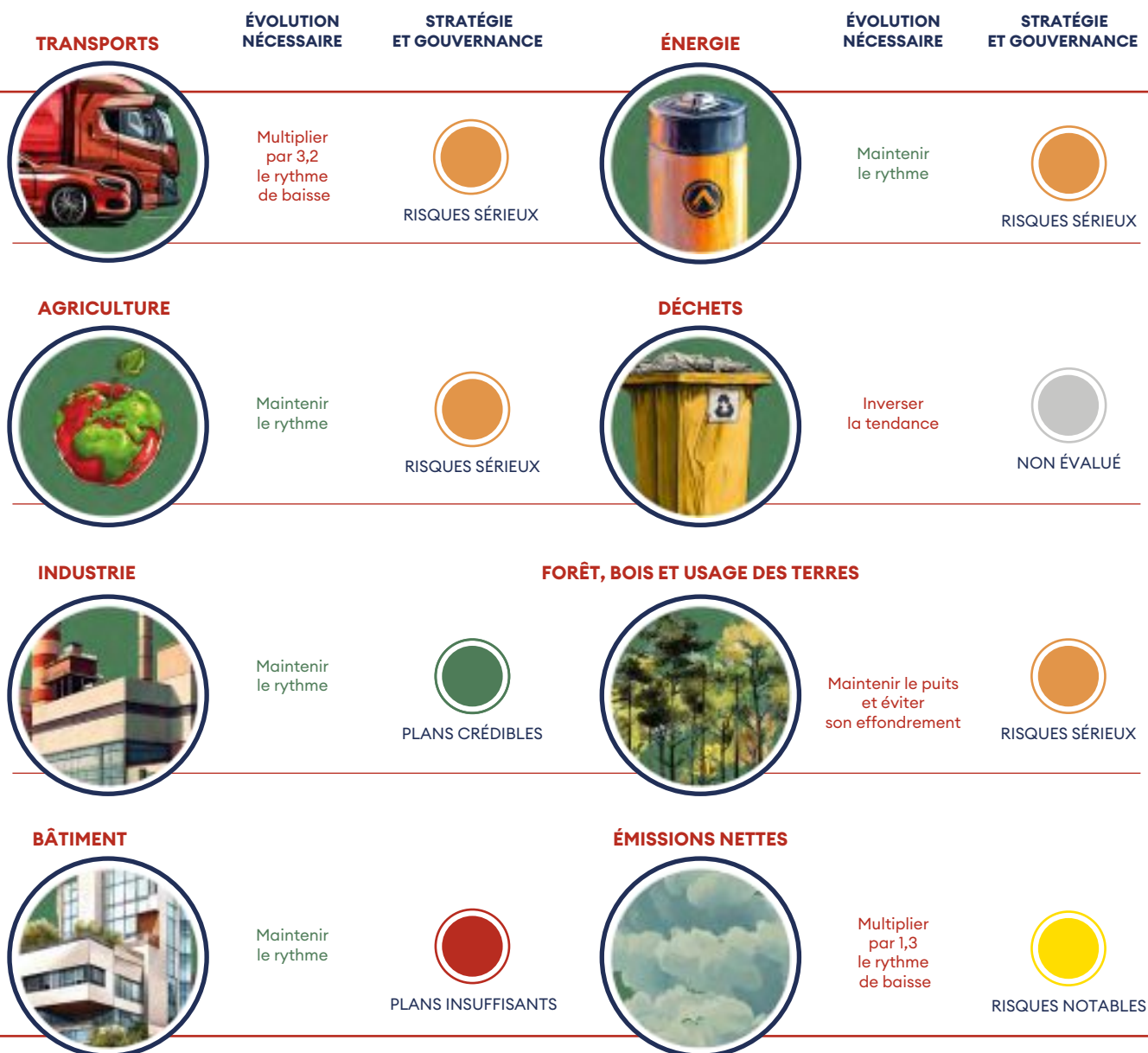
- lisibilité et cohérence dans le temps de l'action climatique ;
- mise en place de trajectoires d'incitations publiques, d'investissements verts, de renouvellement des infrastructures et de régénération des écosystèmes forestiers ;
- anticipation des besoins de résilience et des contraintes sur les ressources en eau et la biomasse ;
- adoption des textes stratégiques ;
- renforcement et suivi de la planification écologique ;
- trajectoire de financement pluriannuelle cohérente avec les besoins ;
- renforcement des actions structurelles dans chaque secteur ;
- prise en compte des besoins spécifiques d'adaptation et protection des populations vulnérables.



COMMENT ÉVOLUE LE CADRE D'ACTION PUBLIQUE ?

Le cadre d'action publique évolue positivement, mais les décalages du calendrier législatif induisent un risque de recul

Les politiques publiques connaissent des avancées significatives qui produisent des effets. L'élaboration des dispositions législatives prend du retard alors que les concertations ont été effectuées. La politique économique se précise, mais les financements pluriannuels nécessaires ne sont pas encore garantis. La prise en compte insuffisante de l'adaptation et de la transition juste constitue un risque social et économique important.



La planification écologique, lorsqu'elle est suivie, constitue un facteur de cohérence et de prévisibilité pour tous les acteurs concernés.

L'action climatique nécessite de consacrer des **financements publics et privés de 60 à 70 milliards €/an** d'ici à 2030 tout en arrêtant les subventions aux énergies fossiles. Les annulations récentes de crédits et le maintien de ces subventions nuisent à la confiance dans la transition climatique.

L'adoption des lois (Programmation pluriannuelle de l'énergie, Stratégie nationale bas carbone), la publication des décrets, l'élaboration des documents de planification sont urgentes.

Le secteur des transports initie une trajectoire de décarbonation après avoir pris beaucoup de retard sur les progrès attendus.

Part des émissions territoriales :

34 %

Baisse constatée en 2023 :

-4,4 Mt éqCO₂

Baisse moyenne constatée 2019-2023 :

-1,6 Mt éqCO₂ /an

Rythme annuel moyen attendu 2024-2030 :

-5,2 Mt éqCO₂ /an

Électrification des véhicules particuliers en bonne voie. Les aides mieux ciblées vers des véhicules moins lourds et moins chers, encore à améliorer. Cependant les entreprises, qui représentent plus de la moitié des véhicules neufs achetés, ne respectent pas leur obligation d'achat de véhicules à faibles émissions, retardant l'électrification du secteur.

Les politiques de report modal n'ont pas encore montré leurs effets, avec un manque d'investissement dans les transports collectifs et actifs, et un manque de cohérence d'ensemble.

Le changement d'échelle rapide est nécessaire pour électrifier et décarboner les flottes de transport de marchandises.



FORÊT, BOIS ET USAGE DES TERRES

Le puits de carbone demeure fragilisé par le changement climatique et les moyens engagés pour le renouvellement des écosystèmes forestiers ne sont pas garantis.

Part d'absorption des émissions brutes territoriales :

4,7 %

Hausse des émissions constatée en 2022 :

+1,5 Mt éqCO₂

Besoin urgent de mise en place d'un plan national de renouvellement forestier et de stockage de carbone dans les sols et la biomasse agricole.

AGRICULTURE

Le secteur agricole souffre d'un manque de cohérence entre les politiques agricoles, alimentaires, environnementales et climatiques, qui limite sa capacité d'action.

Part des émissions territoriales en 2022 :

19 %

Baisse constatée en 2022 :

-2,2 Mt éqCO₂

Baisse moyenne constatée 2019-2022 :

-1,6 Mt éqCO₂ /an

Rythme annuel moyen attendu 2024-2030 :

-0,9 Mt éqCO₂ /an

Recul de l'action publique climatique ces 12 derniers mois, mesures qui contribuent au maintien du *statu quo*.

Faible niveau d'exigence et d'efficacité climatique des aides de la PAC. Fiscalité carbone peu cohérente. Action publique alimentaire qui ne vise pas suffisamment à développer une offre bas-carbone, saine et accessible.

Faible revenu de certaines exploitations et inflation alimentaire qui limitent la capacité d'agir des agriculteurs et des consommateurs.

Besoins d'adaptation identifiés mais opérationnalisation trop restreinte. Trop peu de ressources.



INDUSTRIE

La décarbonation du secteur de l'industrie est engagée, à la faveur d'une baisse de production, en parallèle d'orientations claires, et appuyée par des financements dédiés.

Part des émissions territoriales :

17 %

Baisse constatée en 2023 :

-6,1 Mt éqCO₂

Baisse moyenne constatée 2019-2023 :

-3,4 Mt éqCO₂ /an

Rythme annuel moyen attendu 2024-2030 :

-2,8 Mt éqCO₂ /an

Nette amélioration des feuilles de route industrielles grâce au processus itératif de co-construction de la stratégie d'atténuation.

Soutien public important complété par de récentes réformes réglementaires.

Volonté affichée des pouvoirs publics de lier transition et bénéfices en terme d'emploi, mais les leviers mobilisés restent faibles.

BÂTIMENT

Le secteur du bâtiment poursuit sa décarbonation mais les politiques actuelles n'enclenchent pas les transformations nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone.

Part des émissions territoriales :

16 %

Baisse constatée en 2023 :

-3,4 Mt éqCO₂

Baisse moyenne constatée 2019-2023 :

-4,3 Mt éqCO₂ /an

Rythme annuel moyen attendu 2024-2030 :

-3,8 Mt éqCO₂ /an

Des aides centrées sur les mono-gestes et l'électrification du chauffage, au détriment de l'isolation nécessaire pour atteindre la neutralité carbone et réduire la précarité énergétique, alors que cette précarité augmente.

Des aides publiques dédiées à la rénovation en hausse, mais un manque de stabilité dans le temps ce qui nuit à l'organisation de la filière et à la confiance des acteurs.

Une formation des professionnels et un contrôle de la qualité des travaux de rénovation sont nécessaires à la massification efficace des rénovations.



ÉNERGIE

Le secteur de l'énergie suit une trajectoire encourageante de décarbonation mais sa contribution à l'atteinte des objectifs climatiques n'est pas garantie.

Part des émissions territoriales :

9,5 %

Baisse constatée en 2023 :

-7,7 Mt éqCO₂

Baisse moyenne constatée 2019-2023 :

-2,5 Mt éqCO₂ /an

Rythme annuel moyen attendu 2024-2030 :

-1,1 Mt éqCO₂ /an

La stratégie nucléaire, vu les incertitudes de délais et de coûts de nouveaux programmes nucléaires, fait peser des risques sur la disponibilité en électricité décarbonée à horizon 2035.

Les soutiens aux énergies renouvelables sont bien structurés mais demeurent insuffisants pour certaines filières, et l'accélération est limitée par le manque de cible ambitieuse et de formations.

La sortie du gaz d'origine fossile ne fait pas l'objet d'une stratégie précise et le développement du gaz naturel liquéfié n'est pas cohérent avec les objectifs climatiques.

DÉCHETS

Le secteur des déchets affiche un retard par rapport à la trajectoire attendue, et ses émissions ne baissent plus depuis 2016.

Part des émissions territoriales :

3,6 %

Hausse constatée en 2023 :

+0,1 Mt éqCO₂

Hausse moyenne constatée 2019-2023 :

+0,1 Mt éqCO₂ /an

















Rythme annuel moyen attendu 2024-2030 :

-0,7 Mt éqCO₂ /an

L'OBJECTIF DE NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 EST-IL ACCESSIBLE AVEC LES POLITIQUES ACTUELLES ?

Les politiques publiques connaissent des avancées significatives qui produisent des effets.

Sur la base des dynamiques constatées, des évolutions annoncées et des défis à relever, l'analyse conclut que les politiques en place ne sont pas suffisamment alignées avec la trajectoire vers l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050.

	ALIGNEMENT OBJECTIF PROVISOIRE 2030	ALIGNEMENT NEUTRALITÉ CARBONE 2050
TRANSPORTS	 Incertain	 Incertain
AGRICULTURE	 Cohérent	 Insuffisant
INDUSTRIE	 Cohérent	 Incertain
BÂTIMENT	 Cohérent	 Insuffisant
ÉNERGIE	 Cohérent	 Possible
DÉCHETS	<i>Non évalué</i>	
FORÊT, BOIS ET USAGE DES TERRES	 Incertain	 Insuffisant
ÉMISSIONS NON CIBLÉES	 Insuffisant	 Insuffisant
ÉMISSIONS NETTES	 Possible	 Insuffisant



Le **manque de maîtrise** de la demande en mobilité des personnes et des biens dans le secteur des transports.



La nécessité de rendre effectives les conditionnalités climat de la **politique agricole commune (PAC)** et de réorienter l'offre alimentaire vers des produits à faible intensité carbone.



Les rénovations globales à effectuer au-delà de l'électrification du chauffage dans le secteur du bâtiment.



L'absence de garantie sur la **reconstitution du puits de carbone** forestier fragilisé par le changement climatique.



La faible visibilité de long terme sur le déploiement de la **production des énergies renouvelables** en complément du nucléaire.

LES ÉMISSIONS MONDIALES NE SONT PAS SUR LA BONNE TRAJECTOIRE

En fournissant un cadre favorable, le Pacte vert et sa déclinaison avec le paquet Fit for 55 viennent appuyer la stratégie climatique de la France à l'horizon 2030. Le respect de la trajectoire de neutralité carbone de l'UE nécessite une mise en œuvre complète dans chaque État membre des mesures du paquet *Fit for 55* et une cible ambitieuse pour la réduction des émissions à l'horizon 2040.



Au niveau mondial, les engagements actuels des pays sont insuffisants pour respecter les objectifs de l'accord de Paris, soit de limiter le réchauffement bien en dessous de 2 °C et le plus près possible de 1,5 °C.

Des mesures additionnelles fortes dans la période 2025-2030, couplées à la mise en œuvre intégrale des engagements existants, sont nécessaires pour infléchir rapidement la trajectoire globale des émissions.

Les différents éléments de la décision COP28 jettent les bases d'une « feuille de route » pour la sortie progressive des énergies fossiles, et encourage le nucléaire aux côtés des énergies renouvelables. La transparence et la qualité des engagements sont à renforcer, dont le contenu des objectifs de neutralité carbone (*net zero*), les actions prises pour atteindre l'objectif de réduire de 30 % les émissions du méthane d'ici 2030, le réalisme des objectifs de capture et stockage du carbone (CCS), et la contribution des puits de carbone aux objectifs de neutralité.

[Voir aussi notre rapport grand public dédié à l'action climatique européenne :](http://www.hautconseilclimat.fr)

<http://www.hautconseilclimat.fr>

RECOMMANDATIONS DU HCC

CONSOLIDER RAPIDEMENT LE CADRE D'ACTION PUBLIQUE CLIMATIQUE

- Consolider les documents stratégiques structurants et leur mise en œuvre opérationnelle
- Améliorer la cohérence et la pertinence de l'action publique

PROTÉGER LES MÉNAGES ET LES ENTREPRISES DE L'INTENSIFICATION DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Connaître et anticiper les impacts du changement climatique
- Opérationnaliser l'adaptation au changement climatique

TENIR LE CAP DE LA DÉCARBONATION DANS LA DURÉE

- Accélérer la décarbonation des transports
- Intégrer les politiques agricoles et alimentaires et renforcer leur volet climatique
- Tenir et élargir les engagements de décarbonation de l'industrie
- Intégrer les besoins de rénovations performantes des bâtiments en complément des changements de mode de chauffage
- Prioriser à court terme la sobriété et le déploiement des énergies renouvelables
- Définir et mettre en œuvre un plan d'ampleur de renouvellement forestier et de stockage de carbone dans les sols et la biomasse agricoles

DÉFINIR LA CONTRIBUTION FRANÇAISE EN VUE DES PROCHAINES ÉTAPES DE L'ACTION EUROPÉENNE ET MONDIALE

- Définir une position ambitieuse et constructive pour l'action climatique européenne post-2030.
- Œuvrer à une crédibilité et à une transparence accrues des engagements internationaux et au renforcement du soutien aux pays en développement.



QU'EST-CE QUE LE HCC ?

Le Haut conseil pour le climat (HCC) est un organisme indépendant chargé d'évaluer l'action publique en matière de climat, et sa cohérence avec les engagements européens et internationaux de la France, en particulier l'Accord de Paris, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, et le respect des budgets carbone de la France.

Le Haut conseil pour le climat a été installé le 27 novembre 2018 par le Président de la République et par décret du 14 mai 2019. Il est inscrit dans la loi relative à l'énergie et au climat de 2019.

Désormais présidé par Monsieur Jean-François Soussana, le Haut conseil pour le climat est composé de treize membres choisis pour cinq ans en raison de leur expertise scientifique, technique et économique dans les domaines des sciences du climat et des écosystèmes, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que de l'adaptation et de la résilience face au changement climatique.

NOS PUBLICATIONS

Toutes les publications sont disponibles sur le site internet du Haut conseil pour le climat : <https://www.hautconseilclimat.fr/publications/>

SUIVEZ-NOUS

Twitter : [@hc_climat](#) - Facebook : [@hautconseilclimat](#)

LinkedIn : [@hautconseilclimat](#) - YouTube : [Haut conseil pour le climat](#)

